

**A.A. ARVERNE AUDIT**  
**SARL à capital variable au capital de 600.000 euros**  
**Siège social : 40 boulevard Pochet Lagaye**  
**63000 CLERMONT FERRAND**  
**383 330 883 RCS Clermont Ferrand**

**Extrait du**  
**procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire**  
**du 26 juin 2006**

L'an deux mille six et le vingt six juin à 14 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence.

Sont présents :

▪ Monsieur Jean-Philippe MORLAT propriétaire de	11.250 parts
▪ Monsieur Robert BARTHELEMY propriétaire de	11.250 parts
▪ Monsieur François HOSPITAL propriétaire de	3.750 parts
▪ Monsieur Frédéric VIRRION propriétaire de	3.750 parts
	-----
Total des parts présentes	30.000 parts

Monsieur Jean-Philippe MORLAT préside la séance en qualité de co-gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le texte des projets de résolutions.

fr. fv      RA      J

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Nomination de co-gérants,**
- .....
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le gérant donne lecture de son rapport.

La discussion est ouverte.

Chacun se déclarant suffisamment informé, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

### **Première résolution :**

L'assemblée générale nomme en qualité de co-gérant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et pour une durée illimitée :

- **Monsieur Frédéric VIRRION**  
Né le 09 mai 1961 à METZ (57)  
Demeurant 9 rue de Montjuzet, 63100 CLERMONT FERRAND

avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans le cadre de l'objet social et des dispositions statutaires et légales en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur Frédéric VIRRION a accepté lesdites fonctions et déclaré satisfait aux conditions requises pour leur exercice.

### **Deuxième résolution :**

L'assemblée générale nomme en qualité de co-gérant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et pour une durée illimitée :

- **Monsieur François HOSPITAL**  
Né le 26 juillet 1966 à CHAMALIERES (63)  
Demeurant 3 rue Jules Guesde, 63400 CHAMALIERES

avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans le cadre de l'objet social et des dispositions statutaires et légales en vigueur.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Monsieur François HOSPITAL a accepté lesdites fonctions et déclaré satisfait aux conditions requises pour leur exercice.

FV

BA

Y

.....

**Cinquième résolution :**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la Société d'Avocats FIDAL à l'effet d'effectuer toutes formalités requises.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**CLOTURE**

**Plus rien n'étant à délibérer, la séance a été levée.**

Bon pour acceptation des fonctions de gérant.



Bon pour acceptation des fonctions de gérant

